

## LA CORPORATION PAYSANNE DANS LE RHONE

La loi du 2 décembre 1940 fut bien accueillie par l'Union du Sud-Est qui, dans son journal «L'Agriculteur du Sud-Est», en publie le texte intégral et en fait, dès le début de l'année 1941, un commentaire élogieux. C'est en effet à l'Union du Sud-Est que le gouvernement confie la tâche de faire appliquer la loi. Pourquoi avoir fait un tel choix ? D'abord parce que l'Union du Sud-Est est bien implantée en milieu rural (2/3 des syndicats agricoles du Rhône lui sont affiliés en 1940, le reste formant la Mutualité Agricole du Rhône avec comme Président M. Normand), parce que son idéologie est conforme à celle des corporatistes, et enfin parce que dans les années 1930 elle a connu le renouvellement d'une partie de ses membres actifs avec l'apparition des «Jeunes Turcs», futurs cadres de la corporation.

### *La mise en place des rouages corporatifs*

Au niveau national, la Commission d'Organisation Corporative est créée en février 1941; la région du Sud-Est y est représentée par Félix Garcin, président de l'Union du Sud-Est. C'est cette Commission qui, en mars 1941, invite l'Union du Sud-Est à former un Comité Provincial d'organisation Corporative en prenant contact avec les autres formations professionnelles ou syndicales existantes dans ce secteur. Ainsi, en mai 1941, a lieu une réunion de délégués de toutes les organisations agricoles des cantons du département; la Mutualité du Rhône y tente en vain de limiter l'influence de l'Union du Sud-Est.

Ce Comité Provincial d'organisation corporative se réunit pour la première fois en octobre 1941 et se donne pour tâche l'étude du découpage territorial; la volonté des corporatistes était de prendre un cadre naturel coïncidant avec la vie paysanne, en fait c'est le cadre administratif préexistant qui a été choisi. Au niveau régional, est créé, en janvier 1942, un Comité Régional d'Organisation corporative avec à sa tête, un des «Jeunes Turcs» du Sud-Est, Claudius Delorme. Il est décidé que la région du Rhône coïncidera avec les limites administratives du département et sera divisée en deux sous-régions, la région lyonnaise et la région beaujolaise. Enfin, le 2 juin 1942, l'Union Régionale Corporative du Rhône est créée avec M. Delorme comme syndic régional assisté de MM. Laborbe et Nové-Josserand.

Cependant, cette analyse un peu rapide et superficielle de ce qui s'est passé au niveau national, provincial et régional et qui n'avait pour but que de montrer l'influence prépondérante de l'Union du Sud-Est face aux autres formations syndicales existantes, ne doit pas faire oublier l'intense activité de propagande qui s'est faite au niveau local et qui permet de mieux saisir, dans la réalité quotidienne, les difficultés de mise en place et les réactions des ruraux face à cette nouvelle organisation qui leur était imposée.

D'après la loi du 2 décembre 1940, le syndicat doit être d'abord communal, il ne doit exister qu'un seul syndicat par commune (cependant si la commune est trop petite on peut créer des syndicats intercommunaux et regroupant plusieurs communes). Le travail des organisateurs est essentiellement de faire une fusion de syndicats lorsqu'il en existait plusieurs dans une commune, d'en créer lorsqu'il n'en existait pas et c'était souvent le cas dans le Rhône où les syndicats intercommunaux ou cantonaux étaient les plus nombreux, et enfin de remplacer les dirigeants jugés incapables. Pour qu'un syndicat soit homologué, il fallait donc qu'il unifie les différentes tendances dans les communes, qu'il soit viable, et qu'il se plie à la discipline corporative.

Cette œuvre d'organisation a été basée sur un travail intense de propagande qui commença dès le printemps 1941 et qui avait pour but d'informer et de convaincre la population de la nécessité d'une telle forme d'organisation professionnelle. Cette activité de propagande s'est faite de plusieurs façons; dans le journal où, à chaque page, on trouve des petites phrases encadrées comme : «Un seul syndicat par commune, c'est une seule volonté chez tous les paysans» ou encore : «Plus de rouges, plus de blancs, seulement des paysans»; sur le terrain, où les propagandistes et surtout Claudius Delorme, organisaient des réunions d'information. L'accent était mis aussi sur la formation de ces propagandistes et on édite à cet effet des manuels, par exemple «Comment faire une conférence corporatiste».

Dans le Rhône, la fusion des syndicats ne semble pas avoir posé de gros problèmes. Je n'ai trouvé aucune preuve de l'existence d'une opposition forte et organisée, due à des divergences d'ordre idéologique. Par contre, il y a eu des oppositions et des difficultés dues à des situations purement locales. Ainsi, dans certaines communes, la formation du syndicat prend l'allure d'une véritable campagne électorale mais cela semble assez rare. Ailleurs, comme à Merua, par exemple, c'est un problème d'opposition entre vieille génération de syndicalistes et jeune génération qui a dominé le débat. Enfin, on peut aussi prendre le cas de la commune d'Ampuis où un problème d'agriculture locale (des arbres fruitiers dévorés par les chenilles arpeuteuses) a amené les propagandistes à exercer une sorte de petit chantage sur la population, en imposant la formation du syndicat local comme préalable à la livraison des produits de traitement.

Malgré ces petites difficultés ponctuelles et, somme toute, peu importantes,

on pouvait dresser, dès juin 1942, un bilan de cette activité de propagande : 261 syndicats sont homologués (4 communes seulement n'ont pas de syndicat); 20 districts corporatifs (niveau cantonal) ont été organisés et on compte près de 25.000 adhérents. Il a donc fallu une bonne année pour mettre en place les syndicats communaux. Cependant, bien que le Rhône soit un des départements où l'organisation corporative ait été la plus poussée, celle-ci n'a jamais été terminée. En effet, s'il y a eu unification à peu près complète des organismes de coopération et de mutualité, la constitution des groupes spécialisés n'a été réalisée que dans certains domaines comme le lait, le vin ou les fruits, et les Commissions Paritaires, qui ont pourtant connu un début d'organisation au milieu de l'année 1943 n'ont guère eu le temps de fonctionner.

### *L'activité de la Corporation dans le Rhône*

Dans l'ensemble, la Corporation va continuer l'action menée par l'Union du Sud-Est avant guerre. La Corporation s'engage toujours à procurer au paysan des avantages matériels (magasins d'approvisionnement, coopératives...), mais en insistant sur le fait que son rôle ne saurait se limiter à cela. Il faut à tout prix réviser les conceptions limitées du «syndicat boutique» et intensifier les actions dans le domaine social et moral; on peut trouver les preuves de cette volonté dans «le Sud-Est Paysan» qui multiplie les articles sur ce sujet. Dans cette optique, l'accent est mis sur l'éducation des jeunes ruraux. Avant la guerre, l'Union du Sud-Est y portait une attention toute particulière en organisant des cours par correspondance, des cours d'élites rurales (créés dès 1913 par Emmanuel Voron). Cette action éducative avait quelque peu baissé dans les années 1930, mais la Corporation, dans le but de former des cadres authentiquement ruraux, va redonner un élan à cette mission. La famille rurale, base de la Corporation fait, elle aussi, l'objet d'une attention particulière qui se marque par la lutte menée par l'Union du Sud-Est puis par la Corporation pour que les cotisations des allocations familiales soient basées non plus sur le revenu cadastral mais sur les produits récoltés et aussi par la création en avril 1943 d'un Comité d'Organisation de la Famille Rurale.

Dans le même ordre d'idée, la prise de conscience de la nécessité d'améliorer l'habitat rural déjà marquée par le lancement, avant la guerre, par l'Union du Sud-Est, d'une enquête sur tout le département, s'affirme en 1943 par la relance de cette enquête et plusieurs articles dans le journal. Il n'y a donc pas de rupture entre l'activité de l'Union du Sud-Est et celle de la Corporation. Toutefois, l'état de guerre pose en milieu rural des problèmes nouveaux qui créent des activités nouvelles et rend la tâche très difficile à la Corporation.

Pour le régime, la Corporation représentait tout naturellement un bon instrument pour collecter les denrées agricoles, et cela bien contre son gré. C'est

en effet le syndic local qui était chargé de fixer et de notifier les impositions individuelles. De ce fait, beaucoup de paysans ont très vite considéré la Corporation comme un agent d'oppression plutôt que de défense; les gros besoins de l'agglomération lyonnaise font que, dans le département du Rhône, les syndics locaux ont été, tout particulièrement sollicités. La Corporation mène aussi une campagne active contre le marché noir par la publication d'articles fortement moralisateurs dans le journal. Dans le Rhône, les responsables de la Corporation ont tenté, par tous les moyens, de soustraire les jeunes ruraux au service du Travail Obligatoire. Par des moyens officiels : de nombreuses démarches ont été engagées auprès des autorités afin d'obtenir des sursis pour les ruraux, mais aussi par des moyens plus « clandestins » comme l'établissement de faux-certificats pour des non-paysans.

Sur le problème des rapports avec les maquis, je n'ai recueilli que peu d'information, et, surtout, je manque de renseignements provenant de personnes ayant appartenu à un maquis et ayant eu des rapports avec la Corporation. Il semble cependant, mais ce sont là des propos tenus par des dirigeants corporatistes, que les rapports entre Corporation et maquis n'étaient pas trop tendus. Ainsi, à Montrotier, les paysans s'étaient organisés avec l'accord du syndic pour fournir le ravitaillement des maquis. Cependant, il est bien évident que les maquis étaient considérés comme des facteurs de troubles et de désordre, surtout dans l'été 1944.

Ainsi, dans le Rhône, la période corporatiste ne constitue pas une rupture dans l'évolution du syndicalisme en milieu rural. Il y a en effet continuité avec la période d'avant-guerre, comme en témoignent les activités syndicales, la permanence du personnel syndical avec toutefois une prédominance quasi absolue des éléments de l'Union du Sud-Est. Il n'y a pas non plus de rupture très nette avec la période d'après-guerre; en effet, 80 % des syndics locaux et la totalité des syndics cantonaux ont occupé après la guerre des fonctions syndicales ou municipales, et en mars 1945, lors de l'assemblée générale constitutive de la Fédération des exploitants du Rhône, salle Rameau, les élus se trouvent être d'anciens membres de la Corporation ainsi Laborbe (autrefois syndic régional adjoint), Nové-Josserand, Aurion, etc... D'autre part, plusieurs structures mises en place par la Corporation sont conservées par la C.G.A.

Enfin, il faut constater qu'au niveau local et régional les corporatistes n'ont répondu qu'avec tiédeur aux sollicitations du régime de Vichy. L'attitude de la Corporation par rapport à d'autres organisations mises en place par le-Gouvernement de Vichy n'a été que faiblement collaborationniste et il semble bien que l'adhésion de la base ait été motivée plus par les avantages matériels qu'apportait cette organisation dans une période de troubles et de pénurie que par des convictions idéologiques.

*Elisabeth MORFIN*